

Note de Cadrage - GIRCI Est

J'InvEST-I 2026

Jeunes Investigateurs de l'Interrégion Est

Identifier et accompagner de jeunes professionnels de santé souhaitant s'engager dans la recherche clinique ou translationnelle, et leur offrir l'opportunité d'amorcer ou consolider un parcours dynamique en recherche au sein de leur établissement	
Mots clés Jeunes chercheurs ; Professions médicales ; Innovation ; Projets pilotes ; Valorisation rapide ; Collaboration interrégionale ; Impact structurant ;	
Objectifs • Encourager l'émergence de projets pilotes, innovants ou de preuves de concept en vue d'une réalisation et d'une valorisation accélérées • Renforcer les résultats préliminaires obtenus par les porteurs de projet, afin de leur permettre de développer et d'étendre leurs initiatives vers des collaborations multicentriques, interrégionales ou nationales • Créer un impact structurant à l'échelle locale, disciplinaire ou interrégionale, grâce à la mise en œuvre de projets concrets et à court terme.	
Calendrier 	Echéance de soumission des lettres d'intention : Vendredi 10 avril 2026 - 14 heures Echéance de soumission des dossiers complets : Lundi 29 juin 2026 - 14 heures
Financement Budget maximal par projet : 60 000€	

1. PRESENTATION DE L'APPEL A PROJETS

La présente note de cadrage lance la campagne 2026 des appels à projets de recherche EMERGENCE au sein du Groupement Interrégional de la Recherche Clinique et Innovation de l'Est.

L'appel à projets J'InvEst-I s'adresse aux chercheurs « Juniors » de profession médicale de notre interrégion qui souhaitent se lancer dans la recherche clinique ou translationnelle.

Il a pour objectif d'encourager l'émergence de jeunes chercheuses et chercheurs, de nouvelles équipes et de projets de recherche clinique ou translationnelle innovants et porteurs de preuves de concept.

Le canceropôle Est contribuera à cofinancer le meilleur projet en cancérologie.

1.1. Objectifs et finalités

Son objectif :

- Encourager l'émergence de projets pilotes, innovants ou de preuves de concept en vue d'une réalisation et d'une valorisation accélérées
- Renforcer les résultats préliminaires obtenus par les porteurs de projet, afin de leur permettre de développer et d'étendre leurs initiatives vers des collaborations multicentriques, interrégionales ou nationales
- Créer un impact structurant à l'échelle locale, disciplinaire ou interrégionale, grâce à la mise en œuvre de projets concrets et à court terme

1.2 Champs de recherche et périmètre

Toutes les spécialités sont éligibles.

L'Appel à projets vise l'ensemble des domaines, des dimensions et thématiques, de la recherche appliquée en santé. Les projets ciblés sont des projets pilotes, innovants ou preuves de concept, notamment dans les domaines des recherches interventionnelles, l'exploitation de bio-collections existantes ou l'analyse de données de santé

L'Appel à Projets s'adresse aux candidats exerçant **au sein de l'interrégion Est**, couvrant les territoires du Grand-Est et de la Bourgogne-Franche-Comté. Les centres d'inclusion associés doivent également appartenir à l'interrégion est.

La priorité est accordée aux projets réalisables sur une durée de deux ans, dont les résultats pourront être rapidement valorisés et servir de levier pour le développement d'initiatives plus ambitieuses à l'échelle nationale ou interrégionale.

2. DIFFUSION DE L'APPEL A PROJETS

Le GIRCI diffuse par courriel à l'ensemble des établissements de santé, maisons de santé pluriprofessionnelles, centres de santé, pôles de santé de l'inter région Est (Grand-Est et Bourgogne Franche-Comté), les modalités et calendrier de la campagne.

Les directions sont invitées à relayer cet appel à projets auprès de leur communauté scientifique.

Le GIRCI Est en lien avec ses instances définit les modalités d'instruction, d'expertise et de sélection qu'il diffuse selon un calendrier défini, permettant d'anticiper localement l'élaboration des projets par les candidats et les structures supports à la recherche, et la recherche d'experts dans le cadre du partenariat inter-GIRCI. Le GIRCI organisera une sélection des projets en deux temps, comprenant une présélection via une lettre d'intention puis une sélection sur dossier complet.

Tous les éléments relatifs à l'appel à projet sont disponibles sur le site du GIRCI Est : <https://girci-est.fr/jinvest-i-campagne-en-cours/>

3. ELIGIBILITE DES PROJETS

3.1 Recevabilité des projets

La soumission d'une lettre d'intention est obligatoire avant tout dépôt de dossier complet.

La recevabilité des dossiers est évaluée à chaque étape et dès réception par un comité ad hoc. Tout dossier incomplet, non correctement renseigné, ne répondant pas aux critères d'éligibilité administrative ou adressé hors délai à la coordination du GIRCI Est sera déclaré irrecevable. Il ne sera pas examiné par la Commission Scientifique Interrégionale.

3.2 Eligibilité

Portage des projets :

Périmètre : ouvert aux candidats de profession médicale exerçant en région Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté

Lieu d'exercice : recherche pratiquée en tout lieu et tout mode d'exercice (établissement de santé public ou privé, libéral, maisons de santé pluridisciplinaires ...)

Portage : associer obligatoirement un porteur individuel, coordonnateur scientifique du projet et un établissement coordinateur administratif/promoteur et gestionnaire du financement

Tout personnel, salarié ou libéral, appartenant à une structure peut solliciter une autre structure pour porter un projet sous réserve de l'engagement conjoint des responsables légaux des deux structures.

Le portage d'un projet par un professionnel de santé libéral est possible sous réserve de conventionner avec une structure de soins éligible, pour la gestion du financement, et pour les missions et obligations de promotion du projet de recherche.

Eligibilité des candidats :

- Exerçant dans l'interrégion Est (Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est) ;

- En activité libérale ou salariée dans un établissement de santé, maison, pôle ou centre de santé ;
- De profession médicale (médecin, pharmacien, radio-pharmacien, chirurgien-dentiste, sage-femme) ayant soutenu sa thèse d'exercice ou ayant obtenu son diplôme d'état ;
- « Juniors » en recherche clinique ¹
 - Agés de moins de 40 ans à la date de dépôt du dossier complet ;
 - N'ayant jamais obtenu un financement interrégional du GIRCI Est (APJ, PHRCI), ou national de la DGOS/InCa ;
 - Ayant validé une formation aux Bonnes Pratiques Cliniques (BPC) selon ICH (E6) R3 dès la lettre d'intention ;
 - Justifiant de son intérêt pour la recherche clinique par un engagement écrit du responsable/sénior de l'équipe, du service assurant la pérennité du poste au sein de sa structure dès la lettre d'intention et engageant le candidat à mener le projet à son terme ;
- Investigateur principal et coordonnateur scientifique du projet conformément à la qualification du projet et de la réglementation relative à la loi sur la recherche impliquant la personne humaine (RIPH)² ;
- Disponibles pour une audition en jury final après présélection des lettres d'intention, lors de la réunion de sélection des projets complets du **23 octobre 2026 à Paris** ;
- Ne déposant qu'une seule lettre d'intention à cet appel à projets.

Eligibilité des projets :

- Conformés au champ de l'appel à projets et au cadre éthico-réglementaire qui leur sont applicable
- De recherche épidémiologique, clinique ou translationnelle :
 - Projets pilotes, innovants, de preuves de concept ;
 - Etudes de faisabilité ;
 - Etudes ancillaires adossées à un projet de recherche financé promu par un établissement du territoire du GIRCI Est et du Cancéropôle Est, dont l'étude princeps a démarré les inclusions et est enregistrée sur Clinical trial ;
 - Etudes clinico-biologiques sur échantillons biologiques existants, bénéficiant des autorisations ;
 - Etudes sur données existantes ;
 - Projets impliquant de nouveaux objectifs de recherche, c'est-à-dire dont le financement ne complète pas un financement déjà acquis, ou un projet existant déjà financé, commencé et non terminé (sauf cas des études ancillaires) ;
- Méthodologiquement robustes et bénéficiant d'un soutien méthodologique identifié dès la lettre d'intention ;

¹, PU-PH, MCU-PH, docteur junior et internes ne sont pas éligibles

² <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/recherche-et-innovation/recherches-impliquant-la-personne-humaine/>

- Monocentriques ou multicentriques associant exclusivement des centres d'inclusion de l'interrégion Est³ ;
- Réalisables en deux ans (inclusion/collecte/suivi) après l'obtention des autorisations réglementaires, hors analyse et valorisation ;
- Montant maximum éligible à l'appel à projets : 60 000 €

ATTENTION, ne sont pas éligibles les :

- Projets de recherche fondamentale, de biologie fondamentale, de recherche préclinique (sur modèle biologique in vitro ou animal)
- Projet proposé en vue d'un financement complémentaire d'un projet existant déjà financé, commencé et non terminé
- Projet bénéficiant de prestation technique, intellectuelle, ou scientifique **hors interrégion Est non justifiées⁴ ou sans cofinancement**
- Projets dont le seul but vise à la constitution de cohortes ou de collections biologiques
- Recherches qui visent à évaluer des modalités d'exercice des professionnels de santé (EPP) ou des pratiques d'enseignement dans le domaine de la santé ;
- Projets incomplets, ne répondant pas aux critères de recevabilité administrative ou adressés hors délai à la coordination du GIRCI Est

3.3 Le financement

Il est demandé aux établissements :

- D'estimer les coûts liés spécifiquement à la réalisation de la recherche, ce qui ne relève pas de la prise en charge habituelle du patient
- De vérifier les commentaires liés aux cellules pour la bonne estimation des surcoûts
- De respecter les consignes et restrictions, en s'appuyant sur des référentiels (matrice des coûts relative à la convention unique académique et/ou les coûts unitaires en personnel) dont l'utilisation est laissée à l'appréciation des établissements qui le souhaitent.

Sont éligibles (voir consignes de la grille budgétaire)

- Budget maximal de **60 000 €, frais de promotion inclus** destiné exclusivement aux centres de l'inter région Est (centres associés, prestataires techniques...)
- Dépenses totales en lien direct avec le projet, qui ne relèvent pas de la prise en charge habituelle du patient, maîtrisées, justifiées et validées par les promoteurs, en détaillant dans la grille budgétaire les différents postes de dépenses du projet
- Dépenses en personnel :
 - Personnels financés en fonction des missions et **du temps affecté** à la réalisation du projet

*3 Le financement est destiné exclusivement aux centres et prestataires techniques de l'interrégion Est. Toute prestation technique, intellectuelle, ou scientifique **hors interrégion devra être justifiée**. Un cofinancement devra couvrir toutes les prestations et coûts extra interrégionaux ;*

4 Privilégier les compétences disponibles en interrégion ; Un cofinancement devra couvrir toutes les prestations et coûts extra interrégionaux

- Personnels permanents (titulaires et Contractuels) rémunérés par les établissements de santé, GCS, maisons de santé ou centres de santé
 - Personnels non permanents rémunérés par les établissements de santé, GCS, maisons de santé ou centres de santé (déjà sous contrat ou recrutés spécifiquement pour le projet)
 - Personnels recrutés spécifiquement ou détachés sur la mission
 - Coûts exprimés en **cout moyen chargé** (salaire + charges salariales + assurance indemnisation perte d'emploi)
 - Dépenses de personnel médical ou non médical, liées à l'investigation
 - Dépenses de personnels en surveillance, organisation et coordination, conception, gestion et analyse des données financées à hauteur **d'1/3 du budget demandé**
 - Dépenses liées à l'investigation (dépenses en personnel médical ou non médical, au prorata du temps réellement affecté au projet en fonction des missions, de fonctionnement, dépenses médicales, paramédicales, dépenses hôtelières et générales),
- Dépenses de fonctionnement, dépenses médicales, dépenses hôtelières et générales
 - Sous-traitance : prestations pharmaceutiques, prestations biologiques ...si non réalisables au sein de l'établissement et réalisée dans l'inter région Est. Dans le cas contraire, les surcoûts générés doivent faire l'objet d'un co-financement
 - Surcoûts de prestations non médicales, sous-traitance et services extérieurs pour les besoins du projet, si non réalisables au sein de l'établissement et réalisée dans l'inter région Est. Dans le cas contraire, les surcoûts générés doivent faire l'objet d'un co-financement
- Achat de logiciel informatique ou périphérique dans la limite de 1000€ TTC (hors achat ordinateur et tablette)
 - Achat de petit matériel médical, équipement biomédical, ou autre équipement non médical : à justifier dans la limite de **500 € HT par unité de matériel**
 - Autres frais de promotion (missions monitoring, assurance...)
 - Frais de publications, et valorisation des résultats (congrès, posters) limité à 2000€ pour les congrès

Cofinancements éligibles :

- inférieurs à la demande J'InvEST-I et acquis à la date de dépôt de projet complet⁵
- souhaitables en cas de partenariat avec un industriel
- requis⁶ pour toutes les prestations et coûts extra interrégionaux
- requis pour la participation de partenaires étrangers et/ ou privés dans le projet qui doivent assurer leur propre financement (investigations, actes et séjours, achats hors sol français...)
- soutien financier du promoteur autres que frais de promotion déjà inscrits au budget

⁵ Attestation signée du(es) co-financeur(s) obligatoire au projet complet, y compris les promoteurs

⁶ Le financement est destiné exclusivement aux centres et prestataires techniques de l'interrégion Est. Toute prestation technique, intellectuelle, ou scientifique **hors interrégion devra être justifiée**. Un cofinancement devra couvrir toutes les prestations et coûts extra interrégionaux

Ne sont pas éligibles :

- Temps technico réglementaire (chef de projet DRCl / URC / coordination DRCl/URC)
- Doctorants, les personnels non rémunérés par un établissement de santé, GCS, maison de santé ou centre de santé ou cabinet médical
- Partie universitaire des personnels à statut hospitalo-universitaire,
- Dépenses d'investissement⁷ donnant lieu à amortissement, choisir la solution du crédit-bail ou de la location
- Frais de gestion, les frais de structure (établissement, unités supports...)
- Achat d'ordinateur et tablette

4. SOUTIEN et SERVICES SUPPORTS

Tout personnel en activité libérale ou salarié d'une structure (centre de santé, maison de santé, pôle de santé, CPTS, institut de recherche, ...) peut donc solliciter une (ou plusieurs) autres structures pour une aide à l'élaboration du projet, en assurer la promotion, la gestion financière, sous réserve de l'engagement conjoint des responsables légaux de la structure à laquelle il appartient et de la structure sollicitée.

Le GIRCI Est peut orienter les porteurs de projets vers les ressources techniques, scientifiques, méthodologiques et organisationnelles identifiées au sein des DRCl et autres structures de recherche de ses établissements membres.

Les demandes sont à adresser par courriel à aap@girci-est.fr

Les candidats peuvent se rapprocher de structures de recherche supports avant toute soumission pour disposer de documents type conformes aux exigences de la loi impliquant la personne humaine, et conseils pour l'élaboration budgétaire des projets.

Le questionnaire [SMARTREG®](#), disponible sur le site Internet du GIRCI IDF, peut constituer une aide dans la qualification réglementaire des projets de recherche

Les investigateurs et autres professionnels désirant valider leurs connaissances et compétences en Bonnes Pratiques Cliniques (BPC) investigateurs disposent d'un accès libre et gratuit à la [plateforme Web de formation et d'évaluation des connaissances en BPC du GIRCI IDF](#), et du GIRCI Est.

5- CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS

Certains coordinateurs administratifs/ promoteurs peuvent imposer des dates de retour antérieures à celles indiquées par le GIRCI EST.

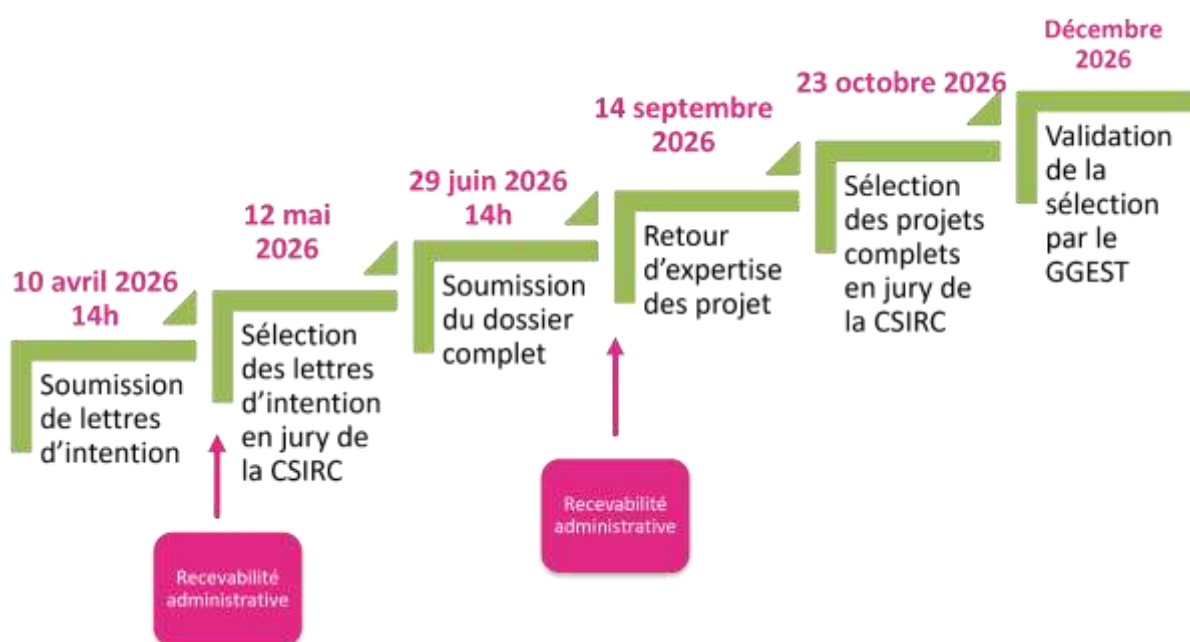
⁷ Les dépenses d'équipement biomédical doivent être engagées sous forme de location ou crédit-bail

Le porteur doit prendre contact avec sa structure de recherche supports avant toute soumission pour prendre connaissance du cadrage et documents de candidatures.

Seuls les coordinateurs administratifs/promoteur transmettront de façon groupée les lettres d'intention et les dossiers complets des candidats à la coordination du GIRCI Est sur l'adresse courriel (aap@girci-est.fr) ou via une plateforme sécurisée avant les échéances suivantes.

Dates limites de dépôt à la coordination du GIRCI Est :

Lettre d'intention	10 avril 2026 - 14 heures
Dossier complet	29 juin 2026 - 14 heures



6. MODALITES DE CANDIDATURE

6.1 Points de vigilance

- Respecter les critères d'éligibilité et les objectifs de J'InvEST-I
- Rédiger Lettres d'intention et protocole en français
- Respecter le processus en deux étapes : lettre d'intention puis projet complet.
- Respecter les délais et calendriers imposés par les coordinateurs administratifs et par la coordination du GIRCI EST en charge de l'instruction
- Respecter la complétude et le formalisme du dossier : formats, documents exigés, délais de soumission, nombre de caractères autorisés

- Soumettre au GIRCI Est via aap@girci-est.fr ou par un téléversement sur un lien sécurisé adressé au coordinateur administratif/ promoteur par le GIRCI Est

Les éléments de candidature, une FaQ sont à consulter sur <https://girci-est.fr/jinvest-i-campagne-en-cours/> ou auprès des établissements promoteurs.

6.2 Dépôt d'une lettre d'intention (LI)

Etape 1 de présélection : dossiers de candidature adressées à la coordination du GIRCI Est par les coordinateurs administratifs/promoteurs de façon groupée, composés des pièces suivantes :

- ☐ liste des pièces de recevabilité des dossiers visée ;
 - ☐ lettre d'intention 2026
 - ☐ CV du porteur de projet
 - ☐ attestation de formation aux BPC selon ICH (E6)R3
 - ☐ engagement écrit du responsable de l'équipe, du service;
 - ☐ CV et attestation signée d'engagement du méthodologiste ;
 - ☐ budget prévisionnel
 - ☐ 5 articles maximum (ou lien direct dans la LI) justifiant l'intérêt du projet référencés dans la LI ;
-
- ☐ tableau des lettres d'intention déposées, précisant :
 - les mots clés nécessaires à l'identification des experts
 - les experts ou établissements potentiels récusés pour les expertises

Si applicable :

- ☐ engagement conjoint du représentant légal de la structure de rattachement du candidat, salarié ou libéral, et de la structure sollicitée de son choix comme coordinateur et gestionnaire des fonds

Au moment de l'enregistrement et de la soumission chaque document doit être nommé selon les règles suivantes (sans accent et sans espace) :

<numéro de projet>_<Nom du porteur de projet>_<type document>_<J'InvEST-I 26>.pdf

(ex : B01_MARTIN_Lettre intention_J'InvEST-I 26.pdf)

6-3 Soumission du projet complet

Seule les lettres d'intention présélectionnées peuvent conduire au dépôt d'un projet complet, étape 2 pour sélection finale selon le calendrier propre à structure, qui transmettra au GIRCI Est les dossiers via une plateforme sécurisée selon le calendrier spécifié au paragraphe 5.

Si, après avoir soumis un résumé, le candidat souhaite retirer son projet et ne pas déposer le dossier complet, il doit en informer la structure support coordinateur du projet et le GIRCI par e-mail à aap@girci-est.fr.

La recevabilité administrative des dossiers complets sera évaluée dès réception par un comité ad hoc. **Tout dossier incomplet, non correctement renseigné, ne répondant pas aux critères d'éligibilité administrative ou adressé hors délai à la coordination du GIRCI Est sera déclaré irrecevable.** Il ne sera pas examiné par la Commission Scientifique Interrégionale.

Chaque dossier complet est composé comme suit :

- ☐ Liste des pièces dossier complet visée
- ☐ Dossier scientifique (protocole, liste des investigateurs/collaborateurs)
- ☐ Grille budgétaire dossier complet
- ☐ Attestation d'engagement du méthodologiste
- ☐ Planning prévisionnel de financement

- ☐ Et si applicable :
 - ☐ Lettre d'engagement signée du(es) co-financeur(s)
 - ☐ Lettre d'engagement des centres associés
 - ☐ Devis, pour tout achat de matériel

N.B. : les documents annexes tels que cahier d'observation, la lettre d'information au patient et le formulaire de consentement ne sont pas requis à ce stade.

Au moment de l'enregistrement et de la soumission chaque document doit être nommé selon les règles suivantes (sans accent et sans espace) :

<numéro de projet>_<Nom du porteur de projet>_<type document>_<J'InvEST-I 26>.pdf

7. EVALUATION ET SELECTION DES PROJETS

Le choix des projets financés est confié à la Commission Scientifique Interrégionale de Recherche Clinique (CSIRC) du GIRCI Est.

L'évaluation et la sélection des projets se fera en **trois étapes** :

- **Une phase de présélection** (obligatoire avant dépôt du dossier complet) :
 - Deux rapporteurs désignés par projet au sein du jury
 - Vigilance particulière pour l'évaluation croisée entre région/territoire/ville/structure afin de limiter les liens d'intérêts
 - Indépendance des rapporteurs vis à vis du projet/porteur exprimée dès leur sollicitation
- **Une phase d'expertise** des dossiers complets par 2 experts hors interrégion
- **Une phase de sélection finale** des projets complets en jury de la CSIRC et **audition obligatoire du candidat** retenu à la première étape de sélection en jury. Aucune représentation n'est admise. Une absence conduit à l'exclusion du projet.

Critères d'évaluation principaux

- Qualité scientifique du porteur, potentiel d'évolution au sein de son établissement et capacité à coordonner un projet, évaluée lors de son audition
- Originalité, pertinence, caractère innovant

- Qualité scientifique et méthodologique du projet
- Qualité rédactionnelle et construction du projet (clarté des objectifs ; qualité de la méthodologie ; analyse statistique ; pertinence des technologies utilisées ...)
- Caractère structurant du projet et impact sur la dynamique de développement de l'équipe de recherche ;
- Faisabilité à court terme⁸: capacité de recrutement ; organisation du projet et moyens mis en oeuvre ; crédibilité de l'échéancier ; pertinence des frais demandés ; aspects réglementaires et éthiques...
- Potentiel de valorisation scientifique rapide

La liste des projets retenus au financement est communiquée aux coordinateurs administratifs/promoteurs destinataires également des expertises externes et synthèse des rapports du jury.

La sélection et les projets sélectionnés font l'objet d'une délibération d'attribution de subvention par l'assemblée générale du GCS GGEST

8. PROCEDURE DE SUIVI DES PROJETS

8.1 Suivi scientifique et financier

Le suivi des projets financés est assuré par la coordination du GIRCI Est, en collaboration avec les promoteurs, les coordinateurs administratifs gestionnaires des fonds, et les porteurs de projet.

Le versement de la subvention s'effectue en quatre tranches, sous réserve de l'avancement du projet, du respect des échéances de réalisation et des règles établies. En cas de non-respect de ces conditions, le financement peut être annulé après une évaluation scientifique et financière.

- Tranche 1 : 15% à l'obtention des autorisations réglementaires au plus tard 18 mois après approbation par l'Assemblée Générale du GCS et notification des résultats et sous réserve que l'investigateur principal et coordonnateur du projet soit le lauréat ayant obtenu le financement. Dans le cas contraire, un changement d'investigateur avant la mise en place du projet conduit à l'annulation du financement.
- Tranche 2 : 35% à la 1ère inclusion, 6 mois après l'obtention des autorisations réglementaires
- Tranche 3 : 30% à la moitié des inclusions (avancée /données) au plus tard 36 mois après notification des résultats
- Tranche 4 : 20% dès acceptation finale de la publication princeps avec mention du GIRCI Est comme financeur

⁸ Financement soumis à conditions de délais de réalisation

Pour demeurer éligibles au financement, les promoteurs des projets retenus doivent inscrire les projets sur un registre d'études cliniques et les tenir à jour : <https://www.who.int/clinical-trials-registry-platform/network/primary-registries>

Pour information, plusieurs registres publics répondent aux standards internationaux (ICMJE/OMS) :

- le CTIS, obligatoire pour tous les essais médicamenteux depuis l'entrée en vigueur du règlement (UE) n° 536/2014 ;
- pour les autres essais (non médicamenteux), le DRKS (German Clinical Trials Register), l'ANZCTR (Australian New Zealand Clinical Trials Registry) ou, le cas échéant, l'ISRCTN (International Standard Randomised Controlled Trial Number Register, payant), tous reconnus pour leur conformité aux standards internationaux et acceptés par les principales revues scientifiques (The Lancet, BMJ, NEJM, JAMA, etc.).

De plus, le financement du projet peut être maintenu en cas de modifications du protocole initialement financé, sous réserve que ce protocole modifié permette de répondre à la question initialement posée. Ces modifications doivent être justifiées au plan scientifique, ne doivent pas entraîner une diminution du niveau de preuve de la réponse obtenue par rapport à celui escompté initialement et peuvent, le cas échéant, entraîner une diminution du budget initial du projet.

Si le nombre d'inclusions, ou le nombre de centres participants sont revus à la baisse par rapport au prévisionnel, le budget total alloué pourra être révisé

8.2 Publications et communications

Les publications résultant des projets financés doivent obligatoirement et clairement identifier :

- Les affiliations des signataires de la publication qui comprennent la/les établissements de rattachement (établissement hospitalier, universitaire...)
- Le soutien financier du GIRCI Est et du Cancéropôle Est le cas échéant dans les publications ainsi que dans tout type de communications institutionnelles ou externes.

"This study was supported by a grant from the French Eastern Interregional Group of Clinical Research and Innovation (GIRCI Est ; appel à projets « J'InvEST-I 2026»)

9- CONTACTS

Pour tout renseignement :

Contact GIRCI Est : Nathalie PORTIER – aap@girci-est.fr - ☎ 03 80 29 50 08

Les documents relatifs à J'InvEST- I sont accessibles sur le site du GIRCI Est (<https://girci-est.fr/jinvest-i-campagne-en-cours/>) ou sur demande.

Une FAQ est mise à jour régulièrement en ligne tout au long de l'instruction !

Possibilité de recherche d'autres sources de financement par le Thesaurus : <https://girci-est.fr/thesaurus/>